

DELIBERATION DE CONSEIL MUNICIPAL

Projet de Parc Eolien du Fossé Chatillon de BUIRE au BOIS

Date de convocation : Jeudi 04 Avril 2024

Date d'affichage : Jeudi 04 Avril 2023

Date de la séance : Vendredi 12 Avril 2024

Le Conseil Municipal de FORTEL-EN-ARTOIS, légalement convoqué, non intéressé directement ou indirectement par le projet ; s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de M. Dominique DOURENS, Maire,

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Etaient présents : Madame Géraldine DEBETTE,

Messieurs Dominique DOURENS, Benoit NIVEL, Jérôme LOMBART, Paul DEVILLERS, Christophe SOISSONS, Laurent BOULNOIS

Etaient absents excusés : Mesdames Véronique REVILLON et Marylise POTRIQUIER, Monsieur Patrick DEVIENNE

Avaient donné pouvoir : Marylise POTRIQUIER (à Jérôme LOMBART) et Patrick DEVIENNE (à Benoît NIVEL)

**Votes : 09 (dont 2 pouvoirs)**

M. Jérôme LOMBART, Adjoint a été élu secrétaire de séance

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

19 AVR. 2024

ARRIVÉE

**Objet : Avis sur le Projet de Parc Eolien du Fossé Chatillon de BUIRE-au-BOIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code Rural ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 février 2024 d'ouverture d'enquête publique relative au projet ;

Considérant la politique de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables en France ;

Considérant l'intérêt porté par la commune de Fortel-En-Artois pour la protection de l'environnement et la production d'énergies à partir de sources renouvelables ;

Considérant que les atouts des éoliennes sont nombreux : production d'énergie propre et sans danger pour l'environnement, moyen de production électrique économiquement et énergétiquement efficace, retombées financières pour les collectivités, diversification énergétique, ...

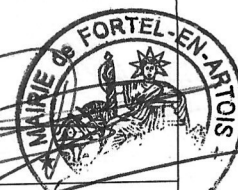
Considérant les informations contenues dans dossier de présentation du projet, en particulier le dossier de l'enquête publique en cours sur le secteur, montrant un respect de l'environnement et la prise en compte satisfaisante des contraintes liées à l'implantation de ces éoliennes;

Après discussion, les membres du conseil municipal :

- ✓ **donnent à l'unanimité des membres présents et, ayant donné pouvoir, un avis favorable au projet d'implantation d'éoliennes du Parc Eolien du Fossé Chatillon de BUIRE au BOIS ;**
- ✓ donnent pouvoir à Monsieur Dominique DOURENS, Maire, pour transmettre la délibération qui sera jointe à l'enquête publique en cours sur le secteur

Fait et délibéré à FORTEL en ARTOIS,  
le 12 Avril 2024

M. Dominique DOURENS  
MAIRE DE FORTEL EN ARTOIS  
Pour extrait certifié conforme



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 12 Avril 2024  
et Publication du 12 Avril 2024

FORTEL en ARTOIS, le 12 Avril 2024

Le Maire, M. Dominique DOURENS